



Paris, le 10 novembre 2017

*Aux représentants de l'administration présents lors de l'audience intersyndicale du 5 octobre*

*Copies aux inspecteurs chargés de la mission sur "l'évolution de la fonction internationale"*

Mesdames, Messieurs,

Nous vous adressons le message suivant suite à la réunion des personnels DREIC, MEIRIES et DEI rassemblés en AG ce mardi 7 novembre à l'initiative des organisations syndicales (à l'exception de FO ayant explicité ses motifs), au sujet des réflexions actuellement menées sur les missions à l'international.

**Les débats de cette assemblée générale ont permis d'entendre les interrogations que suscitent ce contexte et les différentes appropriations des attendus de la mission.** Une bienveillance partagée de tous les personnels a dominé les échanges.

Les procédures nous semblent trop inscrites dans l'urgence alors que les enjeux de la réussite de cette réflexion - dont le but est déjà de rendre lisible l'ensemble des actions les plus importantes et les améliorer en vue notamment de résoudre les dysfonctionnements structurels - demandent un certain temps. Elles ne peuvent se fonder sur des séquences d'écoute informelle - ou organisées dans l'urgence - d'une heure avec des représentants plus ou moins centrés sur leurs propres domaines d'intervention, alors qu'un peu de latitude permettrait de mieux rassembler et synthétiser les données les plus pertinentes ainsi que les messages importants que pourraient vouloir porter les personnels.

#### **Propositions :**

- **demande d'un délai supplémentaire de trois mois** pour permettre le déploiement et l'enrichissement nécessaires autour de la réflexion sur la fonction à l'international des ministères en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Ce délai plus raisonnable permettra une prise en considération des principales parties prenantes, (dont les agents eux-mêmes mais pas uniquement) et d'intégrer comme il est demandé depuis le début des modalités de concertation consensuelles. Cette période supplémentaire contribuera à une meilleure lisibilité des facteurs déterminants pour vos positions relatives à l'influence française auprès des institutions internationales et de nos engagements communs;

Et, comme indiqué dès nos premiers échanges :

- **demande d'un état des lieux en termes de moyens humains** (ETP, MAD, contractuels, stagiaires) intégrant postes vacants et susceptibles d'être vacants (à plus ou moins 6 mois - voire un an - d'échéances (anticipation départ en retraite et ou mobilité projetée, temporisation de facto ou suspension de processus de recrutement dans les

effets du contexte etc. que le SAAM et les UGARH pourraient être à même de transmettre sur vos instructions) ;

- **demande d'un éclairage sur les missions ainsi que sur le périmètre et le mode d'action de chacune des entités dédiées** (DREIC, MEIRIES, DEI) ainsi que des données sur les structures consacrées à la JEUNESSE et les correspondants RI des ministères sociaux s'agissant de l'EFP (liens avec Emploi...);

- **demande d'un calendrier et des modalités de concertation claires** intégrant les trois mois supplémentaires.

Il s'agit notamment de prendre en considération et d'accompagner les évolutions de l'action internationale au sein des ministères et de leurs opérateurs avec la transversalité des grands enjeux actuels (numérique, mobilité dont étudiante, formation initiale et continue des enseignants, projection des établissements, éducation et formation tout au long de la vie...).

La mission doit aussi prendre en compte dans sa réflexion les procédures de réponse aux demandes des cabinets conjuguées avec des institutions internationales auprès desquelles la France est engagée sur ses grands enjeux - demandes qui déterminent le plus souvent les agendas de travail des services qui doivent s'entendre en complémentarité (rôles à mieux établir ou clarifier, le cas échéant) - dans des délais toujours très contraints. Ce sont des facteurs essentiels à prendre en compte.

Le rôle du Secrétariat général qui accueille et déploie toutes les missions transversales avec les Inspections pourrait en être renforcé, dans l'assurance également que dans un contexte fluctuant la continuité des missions puisse aussi être assurée.

Cette mission de première importance mobilise nombre de personnels, qu'il s'agisse de la DREIC, de la MEIRIES, du DEI et de leurs partenaires ou correspondants associés.

Cette mission est une opportunité pour l'ensemble de ces interlocuteurs de qualité investis de la coordination des expertises et de leur transmission. En réaffirmant tant les enjeux spécifiques et/ou communs des différentes directions, cette réflexion, dans ces attendus, contribuera à rendre et à assurer la voix de la France active, de qualité et influente à l'international.

Vous remerciant de bien vouloir nous faire connaître votre réponse relative à ces quatre demandes des personnels concernés.

Bien cordialement

L'équipe de la CGT Educ'action  
administration centrale